

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-163
Séance du 18 décembre 2024

Objet : Pyramide - Tranche 3 – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 Avenant au plan de financement

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	7	5

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à C. **BOISSEL**, Jennifer **OBID** procuration à M.**COUSTON**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** à C.**BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Ali **OUATIZERGA** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Pyramide - Tranche 3 – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 Avenant au plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signée le 9 juillet 2015,

Vu le règlement de la Dotation Politique de la Ville,

Vu la délibération 2023-11-192 du 29 novembre 2023,

Considérant le projet de démolition-reconstruction de la salle de spectacle la Pyramide,

Considérant que le financement de l'Etat passe par la sollicitation de la Dotation Politique de la Ville qui permet le financement de projet situé en QPV. Déjà deux tranches du projet Pyramide ont pu être financés via la DPV 2020 (400 000 €) et la DPV 2021 (260 517€). Par la délibération 2023-11-192 du 29 novembre 2023, une troisième tranche de financement a été sollicitée dans le cadre de la programmation DPV 2024 pour un montant de 274 872€,

Considérant que les travaux sont aujourd'hui terminés et la collectivité dispose d'une vision stabilisée du coût réel de l'opération. Compte-tenu des économies réalisées sur certains volets et afin de pouvoir optimiser l'affectation des crédits dans le cadre plus global de la convention DPV 2024 qui s'élève à 719 291€, un nouveau plan de financement est présenté pour l'opération Pyramide – tranche 3, la subvention alors sollicitée est de 207 000 €,

Considérant qu'au total, la contribution de l'Etat via la DPV pour le financement de la démolition-reconstruction de la salle de spectacle la Pyramide s'élève à 867 517 €.

Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel du projet :

	Coût HT	Financeurs	Montant HT	% HT
DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE	5 000 €	Etat - DPV 2024	207 000 €	60%
ACHAT MATERIEL SCENIQUE	275 000 €	Ville de Bagnols-sur-Cèze	138 000 €	40%
TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS	65 000 €			
Total	345 000 €	Total	345 000 €	100%

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau plan de financement ci-contre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 207 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la réalisation de l'avenant à la convention DPV 2024.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

